

Zeitschrift: Rapport annuel / Office central suisse du tourisme
Herausgeber: Office central suisse du tourisme
Band: 15 (1955)

Artikel: Rapport des contrôleurs
Autor: Tissot, F. / Bindella, P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-629742>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rapport des contrôleurs

**chargés de vérifier le bilan et les comptes annuels de l'OCST
pour 1955, du 3 au 4 avril 1956**

Les soussignés ont procédé les 3 et 4 avril 1956 à la vérification des comptes et du bilan.

Par un contrôle des pièces comptables et un pointage de leur comptabilisation effectué complètement pour certains chapitres, et par sondage pour d'autres, ils ont pu se convaincre de l'excellente tenue de la comptabilité et de sa parfaite ordonnance.

L'existence et l'exactitude des actifs portés au bilan au 31 décembre 1955 ont été vérifiés et trouvés conformes aux écritures.

La caisse, ainsi que les comptes de banque et l'existence des titres ont été contrôlés à la date du 4 avril et trouvés en ordre.

Le compte spécial du fonds pour concours graphiques et littéraires a été supprimé à la date du 31 décembre 1955, les avoirs étant incorporés dans la comptabilité générale de l'Office, comme cela a été demandé par votre commission de contrôle.

Tous renseignements et pièces justificatives nous ont été fournis instantanément aussi bien pour les comptes de l'administration centrale que pour ceux des agences.

Nous proposons à l'assemblée générale d'approuver les comptes et le bilan au 31 décembre 1955, tels qu'ils sont présentés, et de donner décharge aux organes de l'administration et à la Direction, avec remerciements pour l'excellente gestion.

Zurich, le 4 avril 1956

Les contrôleurs:

F. Tissot

P. Bindella